



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.29.7

15 juin 2023

Français

Original : Anglais

14<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024  
Point 29.7 de l'ordre du jour

**PASTORALISME ET ESPÈCES MIGRATRICES**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Ce document présente l'impact du pastoralisme sur les espèces migratrices et propose l'adoption de décisions sur ce sujet.

## PASTORALISME ET ESPECES MIGRATRICES

### Contexte

1. Le pastoralisme est une pratique d'élevage qui remonte à plusieurs siècles. Elle implique le déplacement de troupeaux de bétail à la recherche de nouveaux pâturages et de sources d'eau. Elle est couramment pratiquée dans les régions arides ou semi-arides où les prairies et les pâturages sont étendus et où l'agriculture peut s'avérer difficile. L'une des principales caractéristiques du pastoralisme est sa dépendance à l'égard du fourrage naturel, le bétail se nourrissant principalement d'herbes, d'arbustes et d'autres végétaux présents à l'état sauvage. Les pasteurs conduisent souvent de grands troupeaux d'animaux. Le pastoralisme peut prendre différentes formes telles que le pastoralisme nomade, le pastoralisme transhumant, le pastoralisme sédentaire, l'agropastoralisme et l'élevage en ranch.
2. Le pastoralisme contribue de manière significative à la production de viande dans diverses parties du monde, en particulier dans les régions arides et semi-arides où les autres formes d'agriculture peuvent être limitées, comme au Sahel, en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, en Asie centrale, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud et en Océanie. Par exemple, près de 75 % des bovins arrivant à l'abattoir de Yaoundé, au Cameroun, proviennent de la haute savane guinéenne, dont la plupart (plus de 75 %) sont élevés dans le cadre du pastoralisme transhumant ([Nfor et al., 2014](#)).
3. La consommation mondiale de viande a augmenté avec l'accroissement des richesses et de la population humaine. Entre 2000 et 2019, la consommation mondiale de viande par habitant est passée de 29,5 à 34 kg/personne/an ([Garrido 2021](#)). Cette tendance se poursuit et la consommation globale de [viande](#) devrait augmenter de 14 % d'ici 2030 par rapport à la moyenne 2018-2020. La consommation de viande bovine et ovine, dont une partie est élevée sur des parcours naturels, devrait augmenter de 5,9 % et 15,7 % respectivement ([FAO 2021](#)). On estime que le pastoralisme contribue à environ 10 % de la production mondiale de viande, avec 1 milliard d'animaux gérés ([Jenet et al. 2017](#)) ; la demande accrue de viande peut entraîner une augmentation du nombre de têtes de bétail.
4. La demande accrue de viande exerce une pression sur les parcours pastoraux naturels ainsi que sur d'autres écosystèmes. La conversion de ces zones en pâturages artificiels ou l'expansion des terres cultivées pour produire des aliments pour animaux destinés à la production industrielle de viande ont indéniablement des effets négatifs sur la biodiversité ([Semenchuk et al. 2022](#)). Cependant, même le pastoralisme qui ne repose pas sur la conversion des terres a été identifié comme ayant des effets négatifs sur l'état de conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages lorsqu'il est pratiqué à des niveaux qui dépassent la capacité de charge des écosystèmes.
5. Souvent, les pâturages utilisés par les éleveurs sont des habitats importants pour les espèces migratrices. Le pastoralisme peut avoir des effets à la fois positifs et négatifs sur les espèces migratrices. Un certain nombre d'études de cas sont résumées ci-dessous. En outre, tant les éleveurs que les espèces migratrices sont affectés par les pressions exercées sur les pâturages, telles que le changement climatique.
6. Les pâturages dont dépendent les éleveurs et les espèces migratrices sont menacés par le changement climatique, la dégradation et le changement d'affectation des sols. Les éleveurs et les espèces migratrices sont donc confrontés à des menaces similaires et dépendent de plus en plus des mêmes ressources limitées. Sous la menace du changement climatique, environ la moitié des zones de pâturage mondiales devraient

connaître simultanément une diminution de la biomasse moyenne et une augmentation de la variabilité interannuelle ([Godde et al., 2020](#)), tous deux potentiellement nuisibles à la production de bétail et à la conservation des espèces migratrices.

#### Impacts positifs du pastoralisme sur les espèces migratrices

7. La gestion communautaire équitable des pâturages peut être efficace pour la restauration des terres et des écosystèmes vitaux pour les espèces migratrices (par exemple, en Tunisie, voir [Fetoui et al. \(2018\)](#)). Tandis que l'augmentation de la pression de pâturage dans les zones arides plus chaudes et pauvres en espèces réduit la fourniture de services écosystémiques, dans les zones plus froides et riches en espèces, le pâturage peut avoir des effets positifs sur la fourniture de services écosystémiques ([Maestre et al., 2022](#)). En outre, le pastoralisme traditionnel mobile mené à des niveaux durables pour les écosystèmes pourrait contribuer de manière importante au maintien de la connectivité des écosystèmes ([Yilmaz et al., 2019](#)).
8. Une étude sur les Léopards des neiges (*Uncia uncia*) et leurs proies sur le plateau tibétain a montré que la coexistence des éleveurs et des espèces migratrices est possible ([Xiao et al., 2022](#)). L'augmentation des activités de pâturage du bétail nomade n'a causé aucun préjudice significatif pour le Mouflon bleu (*Pseudois nayaur*) et le Léopard des neiges, probablement en raison de la séparation spatio-temporelle de l'utilisation de l'habitat par les pasteurs traditionnels et la faune sauvage, ainsi que du faible niveau de représailles dues aux croyances religieuses des pasteurs ([Xiao et al., 2022](#)).
9. Dans le cas des espèces aviaires, de nombreuses études soulignent les impacts positifs des programmes agro-environnementaux lorsqu'ils sont appliqués dans les prairies en Europe (voir, par exemple, [Tarjuelo et al. \(2021\)](#)). De même, des niveaux modérés de pâturage bovin ont eu un impact positif sur les communautés d'oiseaux du plateau de Quinghai-Tibétain ([Li Li et al., 2022](#)).
10. La richesse et l'abondance des charognards tels que le Vautour fauve (*Gyps fulvus*), le Sanglier d'Europe (*Sus scrofa*) et le Renard roux (*Vulpes vulpes*) ont augmenté dans les sites contenant des carcasses d'ongulés domestiques par rapport à ceux contenant des carcasses d'ongulés sauvages ([Arrondo et al., 2019](#)). Les troupeaux de bétail transhumants peuvent également être positivement corrélés avec l'occurrence des Vautours fauves ([Aguilera-Alcala et al., 2021](#)).

#### Impacts négatifs des pratiques pastorales sur les espèces migratrices

11. Les pasteurs et les espèces migratrices sont souvent en concurrence pour les mêmes ressources de pâturage. Le comportement migratoire des herbivores sauvages peut entraîner un risque accru de concurrence avec le bétail à des stades spécifiques de la migration où l'accès aux ressources est nécessaire pour constituer des réserves d'énergie ([Pozo et al., 2021](#)). Cette concurrence peut entraîner le surpâturage et réduire l'accès aux ressources nécessaires. Il est nécessaire de mieux comprendre les interactions entre les herbivores migrants et les schémas spatio-temporels d'utilisation des ressources par les herbivores domestiques ([Pozo et al., 2021](#)).

12. Un pâturage excessif peut avoir des effets néfastes sur l'équilibre de l'écosystème. Le surpâturage peut entraîner la dégradation de la végétation, ainsi que la fragmentation et la perte d'habitats pour les espèces migratrices, ce qui est préjudiciable à leur survie.
  - a. Le surpâturage dans la région sahélo-saharienne est l'une des principales pressions qui menacent la biodiversité de la région ([Brito et al., 2016](#)) ; cependant, la quantification de l'impact réel du pastoralisme sur la biodiversité est compliquée par le manque de données sur cette pratique ([Brito et al., 2016](#)). Le surpâturage a été identifié comme l'une des menaces pesant sur les antilopes sahélo-sahariennes, à savoir l'Addax (*Addax nasomaculatus*), Gazelle dama (*Gazella dama*), Gazelle blanche (*Gazella leptoceros*), Gazelle de Cuvier (*Gazella cuvieri*), Gazelle dorcas (*Gazella dorcas*) et Oryx algazelle (*Oryx dammah*) (Beudels-Jamar et al., 2006, voir [CMS Technical Series Publication No 11](#)). Le surpâturage par le bétail dégrade la qualité des pâturages dont dépendent les antilopes pour leur survie. L'augmentation de la prévalence du bétail dans la région aride sahélo-saharienne est principalement due à l'augmentation des forages de puits profonds qui ont ouvert des zones autrefois sans eau à l'usage des pasteurs.
  - b. En Mongolie, le forage de [puits](#) a également été identifié comme une menace pour les espèces sauvages, car il peut ouvrir aux éleveurs des zones de pâturage qui n'étaient auparavant utilisées que par des espèces sauvages, occasionnant ainsi une perte d'habitat ([Kaczensky et al., 2021](#)).
  - c. On retrouve le Cerf de Boukhara (*Cervus elaphus yarkandensis*) d'Asie centrale presque exclusivement dans des zones protégées, où le pâturage du bétail n'est pas autorisé. Cependant, le pâturage illégal et des pratiques telles que le brûlage des roseaux par des humains résidents (censé améliorer la qualité des pâturages) entraînent une dégradation de l'habitat ; ces pratiques ont été identifiées comme des menaces sérieuses pour l'espèce ([Rapport de synthèse sur le Cerf de Boukhara, 2021](#)).
  
13. Le pastoralisme pratiqué à des niveaux non viables pour les pâturages peut entraîner un déclin des populations locales d'espèces migratrices et des extinctions en raison des effets directs et indirects de l'élevage sur les espèces migratrices. En outre, les modifications de la composition et de la structure des plantes causées par le surpâturage peuvent avoir un impact sur la diversité et l'abondance des herbivores, des carnivores et des oiseaux. Une récente revue des recherches existantes sur le lien entre biodiversité et pastoralisme en Afrique de l'Ouest confirme que le pastoralisme a un impact négatif sur l'ensemble de la chaîne alimentaire ; cependant, il ressort également la nécessité de poursuivre les recherches dans ce domaine ([Bilali et al., 2022](#)).
  - a. Dans le cas particulier des oiseaux, les prairies du sud-est de l'Amérique du Sud, l'un des écosystèmes de prairies les plus étendus des régions néo-tropicales, ont subi de plein fouet les effets négatifs du développement de l'industrie de l'élevage, de l'agriculture de labour et de la sylviculture. Les prairies sont le réservoir d'une riche avifaune qui comprend 22 espèces menacées ou quasi menacées au niveau mondial, et de nombreuses autres espèces ont connu des extinctions de populations locales et vu leur aire de répartition se réduire. Outre la perte et la fragmentation de leur habitat, les oiseaux des prairies de ces écosystèmes sont menacés par l'utilisation inappropriée de produits agrochimiques, par des régimes inadéquats de gestion des incendies, par la pollution ainsi que par la capture et la chasse illégales. De même, les oiseaux des prairies européennes, tels que l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) ou la Grande outarde (*Otis tarda*) ont subi de

- graves déclin de population dans les zones à forte densité de bétail (voir par exemple [Marques et al. \(2020\)](#)).
- b. Lorsque le pastoralisme favorise l'utilisation de certaines espèces végétales, par exemple pour lutter contre la désertification, des impacts indirects sur les espèces aviaires peuvent se produire. En Éthiopie, l'introduction d'une espèce envahissante, *Prosopis juliflora*, pour étendre les pâturages, a entraîné une augmentation de la prédation du bétail et de l'utilisation d'appâts empoisonnés, ce qui a provoqué l'empoisonnement accidentel de nombreuses espèces de vautours et de cigognes ([Oppel et al., 2021](#)).
  - c. En Afrique de l'Ouest et du Centre, la présence de pasteurs et la densité de bétail associée autour des zones protégées pourraient contribuer à l'extinction des grands prédateurs, à savoir le Lion (*Panthera leo*), le Guépard (*Acinonyx jubatus*) et le Chien sauvage africain (*Lycaon pictus*) ([Bruçière et al., 2015](#)). Pour les grands carnivores, la faible densité des proies (souvent des ongulés qui dépendent des pâturages), les maladies et la persécution par les humains sont citées comme les principales causes d'extinction. La persécution par les humains au moyen de l'abattage direct et de l'utilisation de poison est souvent une réponse à la perte de bétail par les grands carnivores – à la fois comme mesure de représailles et de prévention. Cependant, [Bruçière et al.](#) reconnaissent que en raison de la mobilité spatio-temporelle du pastoralisme la pression du pastoralisme sur les espèces sauvages est difficile à quantifier – et appelle à la conception d'indicateurs pour mieux comprendre le déclin des grands carnivores dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest et du Centre.
  - d. Au Pakistan, le Ladakh Urial (*Ovis vignei vignei*), qui utilise un écosystème à faible productivité, est menacé par le nombre croissant de bétail qui le surpasse pour le fourrage limité, ce qui entraîne le déclin de sa population ([Siraj-ud-Din et al., 2016](#)).
14. Dans les zones de pâturage dense, la cooccurrence étroite de la faune sauvage et du bétail peut accroître le risque de transmission de maladies dans les deux sens. Certaines espèces sauvages peuvent constituer des réservoirs de maladies susceptibles d'affecter la santé du bétail. La transmission de maladies du bétail aux espèces sauvages a également été enregistrée chez les espèces proies et prédatrices, comme les cas signalés de tuberculose bovine chez le Buffle d'Afrique (*Syncerus caffer*) et le Chien sauvage africain dans le parc national de Kruger, en Afrique du Sud ([Higgitt et al., 2019](#)).
  15. En outre, des données anecdotiques recueillies sur le terrain suggèrent que l'augmentation de la demande de viande et la diminution prévue de la végétation des pâturages, qui pourraient entraîner une réduction de la production de viande pastorale, pourraient constituer un risque potentiel d'augmentation du prélèvement non durable de viande sauvage dans les communautés touchées. Des recherches sur ce risque potentiel sont nécessaires.

### **Prise en considération du pastoralisme dans les travaux de la CMS**

16. Les informations ci-dessus montrent que les relations entre les communautés pastorales et les espèces migratrices sont complexes et l'on se doit d'adopter une approche nuancée. Le thème du pastoralisme est apparu dans de nombreux débats de la CMS et est abordé dans divers instruments de la CMS, plans d'action et programmes de travail régionaux et spécifiques aux espèces, notamment : le Plan d'action pour la conservation de la mégafaune sahélo-saharienne (SSMF) contenu dans le document

[UNEP/CMS/COP14/Inf.29.2.1](#), le [Programme de travail de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique \(ACI\)](#), la [Feuille de route pour la conservation de l'Âne sauvage africain \(\*Equus africanus\*\) \(AWA\)](#), le [Programme de travail de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale \(CAMI\)](#), le [Programme de travail international à moyen terme pour l'Antilope Saïga](#), le [MdE relatif à la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs des prairies du sud de l'Amérique du Sud et de leurs habitats](#), le [MdE relatif aux mesures de conservation de la Grue de Sibérie](#), le MdE relatif à la Conservation et gestion de la population médio-européenne de la Grande outarde (*Otis tarda*) et l'Initiative de la CMS [pour les voies de migration en Asie](#) centrale. La question de la gestion des prairies revêt également une importance capitale pour d'autres groupes de la CMS, tels que le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, ainsi que le [Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie \(AEMLAP\)](#).

### *Mégafaune sahélo-saharienne*

17. Dans le Plan d'action pour la mégafaune sahélo-saharienne ([UNEP/CMS/COP14/Inf.29.2.1](#)), l'extension du pastoralisme et le surpâturage sont identifiés comme des menaces majeures pour la quasi-totalité des espèces de la mégafaune sahélo-saharienne. Par conséquent, dans les actions régionales sur la gestion des écosystèmes, les Parties ont convenu d'inclure l'activité 2.4 sur l'élaboration de programmes de gestion intégrée des pâturages avec les communautés locales dans les sites clés ; et dans les actions régionales sur l'implication de la communauté, une activité visant à travailler avec les dirigeants des communautés locales sur des accords de cogestion des pâturages dans les sites clés.

### *Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique*

18. Dans le Programme de travail [de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique](#), l'objectif 3 sur la conservation et la restauration des bases de proies implique la conservation des proies qui dépendent largement des terres de parcours naturels souvent utilisées par les pasteurs. En outre, l'objectif 7 sur le commerce illégal et l'abattage illégal ou accidentel comprend une activité visant à formuler et à mettre en œuvre des recommandations de meilleures pratiques fondées sur des preuves afin de réduire la déprédation du bétail et les pertes de vies humaines ou les blessures par les espèces de l'ICA.

### *L'Âne sauvage africain*

19. La [Feuille de route pour la conservation de l'Âne sauvage africain \(\*Equus africanus\*\)](#) comprend l'action 1.1.1 qui consiste à mener des recherches sur l'aire de répartition et les exigences écologiques de l'Âne sauvage africain et du bétail en Érythrée. En Éthiopie, la feuille de route prévoit des actions de recherche et de suivi sur le chevauchement des régimes alimentaires et la concurrence des ressources entre l'Âne sauvage africain et le bétail (3.1), ainsi que la mise en place de programmes de gestion des pâturages et de l'eau (3.4).

### *Initiative pour les mammifères d'Asie centrale*

20. Le [Programme de travail 2021-2026 de la CAMI](#) comprend 15 activités sur le surpâturage et la concurrence entre les animaux d'élevage (mesure transversale 4). En outre, en ce qui concerne l'engagement communautaire et l'utilisation durable, deux autres activités (5.3 et 5.4) portent sur l'élevage. Les mesures spécifiques à l'espèce pour la Panthère de Perse, la Panthère des neiges et l'Urial concernent aussi directement le bétail et le pâturage.

*Mémorandum d'entente relatif à la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'Antilope Saïga*

21. Le [Programme de travail international à moyen terme pour l'Antilope Saïga \(2021-2025\)](#) comprend la mesure 4.4 sur la collaboration avec les humains locaux pour promouvoir l'utilisation durable des pâturages afin de permettre la cohabitation des humains, du bétail et des antilopes saïga. En outre, en ce qui concerne la santé et les maladies, le Programme de travail comprend l'activité 10.2 visant à promouvoir des interventions destinées à réduire le risque d'exposition et à encourager l'élimination du virus de la peste des petits ruminants (PPR) des populations de bétail partageant l'habitat de la Saïga et dans les régions de la Saïga grâce à une vaccination globale/systématique du bétail (à travers le programme mondial d'éradication de la PPR coordonné par la FAO/Organisation mondiale de la santé animale et par les autorités vétérinaires nationales). Enfin, en ce qui concerne la population mongole, le Programme de travail comprend l'activité 15.4 sur la recherche sur la répartition pour informer la planification de la conservation en tenant compte du chevauchement des pâturages, entre autres, et l'activité 15.7 sur la vaccination du bétail pour contrôler le risque de transmission de maladies du bétail aux espèces sauvages.

*Instruments aviaires de la CMS relatifs à la gestion des prairies*

22. Comme mentionné au paragraphe 17, plusieurs instruments de la CMS traitent de l'impact de la gestion des prairies et des oiseaux migrateurs. Par exemple, le [MdE relatif à la conservation des espèces d'oiseaux migrateurs des prairies du sud de l'Amérique du Sud et de leurs habitats](#), identifie des objectifs spécifiques pour la gestion durable des prairies (objectif 1). Les [MdE concernant les mesures de conservation de la Grue de Sibérie](#) et la conservation et la gestion de la population médio-européenne de la Grande outarde (*Otis tarda*) identifient la gestion des prairies comme une priorité, à l'instar de l'AEMLAP dans lequel les prairies sont identifiées comme des habitats prioritaires.

Discussion et analyse

23. Compte tenu des nuances et des complexités autour de la faune sauvage et du pastoralisme, une analyse supplémentaire avec la participation d'experts et de parties prenantes impliquées dans le pastoralisme, les écologies des parcours naturels et la conservation des espèces migratrices est nécessaire pour identifier les domaines de travail prioritaires sous les auspices de la CMS. Par conséquent, une approche multipartite serait utile pour identifier les défis et les possibilités afin de mieux traiter l'impact du pastoralisme sur les espèces migratrices.

Actions recommandées

24. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) d'adopter le projet de Décisions figurant à l'Annexe du présent document.

PROJET DE DÉCISIONS

**PASTORALISME ET ESPECES MIGRATRICES**

***Décision adressée aux Parties***

- 14.AA Les Parties sont invitées à soumettre au Secrétariat des informations sur les mesures nationales relatives à la gestion des parcours naturels et au pastoralisme et à partager des informations sur les défis, les enseignements tirés et les besoins en matière de développement des capacités.

***Décision adressée au Conseil scientifique***

- 14.BB Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, de créer un groupe de travail multipartite sur le pastoralisme et les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, composé de parties prenantes ayant une expérience et des connaissances en matière de gestion des parcours, du pastoralisme et de la faune et de la flore sauvages. Le Groupe de travail est invité à :
- a) analyser les informations disponibles concernant le pastoralisme et les impacts potentiels sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, notamment les modèles existants et les études de cas sur les meilleures pratiques et la compilation des réponses reçues par le Secrétariat au titre de la Décision 14.AA;
  - b) formuler des recommandations pour aider les Parties à traiter l'impact du pastoralisme sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS.

***Décision adressée au Secrétariat***

- 14.CC Le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources externes, est invité à :
- a) demander aux Parties de soumettre des informations sur les mesures nationales pour la gestion des parcours naturels et le pastoralisme et de partager des informations sur les défis, les enseignements tirés et les besoins en matière de développement des capacités ;
  - b) soutenir le Conseil scientifique dans la mise en œuvre de la Décision 14.BB (a);
  - c) convoquer au moins une réunion du Groupe de travail établi par le Conseil scientifique en vertu de la Décision 14.BB ;
  - d) participer et apporter des contributions au Groupe de travail sur les parcours naturels et la biodiversité de l'Année internationale des parcours naturels et des pastoraux (2026) ;

- e) assurer la liaison avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et ses conventions pertinentes, l'Union internationale pour la conservation de la nature et les autres organisations internationales et régionales concernées, les accords multilatéraux sur l'environnement, les agences de développement, les donateurs, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires, le cas échéant, pour soutenir le fonctionnement du Groupe de travail et aider les Parties à traiter les impacts du pastoralisme sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS, par exemple à travers des activités conjointes de développement des capacités ;
- f) rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette décision lors de la 15<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties.